



# SPADA DE LA ROCHE-SUR-YON

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile

12 rue Paul Doumer - 85000 LA ROCHE-SUR-YON

La Spada pré-enregistre les demandeurs d'asile primo-arrivants (DA) auprès de la Préfecture, domicilie administrativement les demandeurs d'asile orientés par l'Ofii et assure un service de gestion de leur courrier depuis leur arrivée jusqu'à leur entrée en hébergement ou jusqu'à la fin de la procédure. Elle délivre, par ailleurs, une information et un accompagnement sur la procédure d'asile, facilite l'accès aux droits sociaux et oriente vers les services de santé, d'aide alimentaire et d'hébergement d'urgence de droit commun.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle accompagne les BPI domiciliés jusqu'à 6 mois après l'obtention de la protection internationale.

Date d'ouverture : **janvier 2018**

## Public accueilli

Nombre de personnes suivies au 31/12/2019 (file active) : **351**

### Répartition des adultes par genre



### Composition familiale des ménages



### Répartition par procédure des nouveaux domiciliés

Procédures normales : **102**

Procédures accélérées : **77**

Procédures Dublin : **17**

Demandes de réexamen : **8**

### Pays d'origine des personnes entrées en 2019

Nombre de personnes accueillies en 2019 : **223**

Tchad	42 personnes 19%
Géorgie	26 personnes 12%
Albanie	23 personnes
Somalie	22 personnes 10%
Azerbaïdjan	15 personnes 7%

## Activités de la Spada

Nombre de personnes pré-enregistrées pour le guichet unique en 2019 : **611**

Nombre de nouvelles domiciliations réalisées en 2019 : **223**

Nombre de personnes accompagnées pour l'affiliation à l'Assurance maladie : **193**

Nombre de personnes aidées pour la constitution du dossier Ofpra : **236**

Nombre de personnes aidées dans les démarches auprès la CNDA : **84**

Nombre de personnes acheminées vers un hébergement du DNA : **233**

Nombre de BPI suivis au 31/12/2019 : **46**

## Événement 2019

La mise en place du pôle régional Dublin à Angers a eu un impact important sur les domiciliations à la Spada. En effet les demandeurs placés en procédure Dublin ne sont plus domiciliés à la Roche-sur-Yon. Le nombre de domiciliés à baissé et l'écart entre le nombre de primo-arrivants reçus pour un rendez-vous au guichet unique à la préfecture et les domiciliations sur l'année 2019 a augmenté. La fermeture des permanences de l'Ofii a eu un effet de report sur nos permanences sociales, le flux de personnes durant ces permanences a augmenté car les usagers faisaient part de difficultés à joindre la plateforme téléphonique de l'Ofii. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un accompagnement social supplémentaire d'une durée de 6 mois est proposé aux BPI. S'il est accepté, un avenant à leur contrat d'engagement avec l'association est alors signé. Les intervenants sociaux pourront alors les accompagner dans toutes leurs démarches de droits communs.